

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 29

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Francis GIBERT, Laurent RICHARD, Bruno DURAND, Claude ROLLAND, Eric ROUX, Michèle PIEJOUJAC, Serge ROMIEU, Guy GALTIER, José MARTINEZ, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY, Alain RAYNALDY, Jean-Louis ALLE, Didier BRUNEL, Arnaud GIBELIN, Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Michel PIRONON, Jean-Paul MEYNIER, Elise BOUQUET, Louis GIBERT, Christian PASCON, Franck BACHELARD

Représentés : Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX, Céline DELMAS, Patrice MONTEIL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

DE_2020_083 - Objet : ADHESION à l'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS de la MONTAGNE (ANEM)

Le Président expose à l'assemblée de la possibilité l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) par la Communauté de Communes Randon-Margeride étant donné que la totalité de son territoire se situe en zone montagne.

Cette Association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès de pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement a été pris dans la loi montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents :

- Information (revue)
- Fiches techniques
- Site internet
- Conseils et assistance technique

Le montant de la cotisation s'élève à 630,00 € pour la strate de 5 001 à 10 000 habitants à laquelle s'ajoute l'abonnement à la revue « pour la montagne » de 39,81 € soit une dépense totale de 669.81 €.

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

